

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3131

10 décembre 2013

SOMMAIRE

Aberdone S.à r.l.	150284	Lunel Investment S.A.	150278
Agathos Consulting	150284	LuxAvi S.A.	150277
Aircraft Solutions Lux I S.à r.l.	150284	Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.	150278
Association Luxembourgeoise pour le Dia- logue Interculturel A.s.b.l.	150281	Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.	150278
Bocampton International S.A.	150248	Luxis Domiciliations S.à r.l.	150287
Bocampton International S.A. SPF	150248	newLIFE Aesthetic S.à r.l.	150284
Darko Investments S.A.	150262	Parmaka S.à r.l.	150252
Eagle Investments S.à r.l.	150260	PMV Luxembourg S. à r. l.	150242
EDU Luxco S.à r.l.	150283	Qualilux	150256
Gedrenk's René Sàrl	150276	Refinacis S.A.	150273
Germanica Property S. à r.l.	150277	Sabarel S.A.	150247
German Mittelstand Equipment Finance No.1 S.A.	150277	Senior European Loan UK S.A.	150254
GES Holding I S.A.	150275	Sky Luxco S.à r.l.	150244
Ginkgo Participations S.à r.l.	150277	Société d'Assistance Financière aux Peti- tes et Moyennes Entreprises S.A.	150260
Ginkgo Participations S.à r.l.	150276	Tremezzo Holding	150258
Global I.T. SOLUTIONS	150276	Tyson International Holdings Sàrl	150281
GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l.	150275	Union Real Estate S.C.I.	150280
Greenbird Luxembourg Sàrl	150275	Uranus Investment S.A.	150279
Green Utility (I) Feeder SICAV-SIF	150275	Uranus Investment S.A.	150280
Greenwich Consult S.A.	150277	Valdi Communications S.à r.l.	150279
Haemstede S.A.	150275	Vandersanden Bricks S.A.	150280
Hestia Management S.à r.l.	150274	Vandersanden Finance S.à r.l.	150280
Home 2 B s.à r.l.	150274	Velcan Energy Luxembourg S.A.	150281
IB Terra AG	150274	VICI-LUX S.A.	150281
Immo Horizon S.A.	150287	Victor Luxembourg Sàrl	150279
IVG Zentrum Rennweg Beteiligungs GmbH	150274	Vintage Investment Holdings S.A.	150279
Juttel S.à r.l.	150286	Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems	150279
Kif Solution S.A.	150287	West End Building Material S.à r.l.	150274
La Petite Venise S.à r.l.	150288	Westenwind S.à r.l.	150273
Lumico S.à r.l.	150278		

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.980.100,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED:

"Participações Morro Vermelho S.A.", a company duly incorporated and existing under the laws of Brazil having its registered office at 3600, av. Brigadeiro Faria Lima, Andar 14, BR-04530-132 São Paulo, Brazil, registered with the Brazilian Trade Register under number 35300179862,

here represented by Sébastien PÊCHEUX, private employee, residing professionally in 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 9 October 2013.

The aforesaid proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declares the following:

- Participações Morro Vermelho S.A. is the sole partner of the company "PMV Luxembourg S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 27 April 2004, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 100759 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 703 dated 8 July 2004; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 April, 2012 published in the Mémorial C number 1421 dated 7 June, 2012. ("the Company");

- that the Company's share capital is presently set at one hundred fifteen million one hundred seventeen thousand three hundred twenty five euros (EUR 115,117,325.-) represented by four million six hundred four thousand six hundred and ninety three (4,604,693) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

Participates Morro Vermelho S.A. acting in its capacity of sole partner of the Company, represented as stated hereabove, decides to increase the Company's subscribed capital by an amount of three million eight hundred sixty two thousand seven hundred seventy five euros (EUR 3,862,775.-) in order to raise it from its current amount of one hundred fifteen million one hundred seventeen thousand three hundred twenty five euros (EUR 115,117,325.-) to one hundred eighteen million nine hundred eighty thousand one hundred euros (EUR 118,980,100.-) by the creation and issuance of one hundred fifty four thousand five hundred eleven (154,511) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and, having the same rights and obligation of the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Participates Morro Vermelho S.A. prenamed and represented as stated hereabove declares to subscribe for the one hundred fifty four thousand five hundred eleven (154,511) new shares each fully paid up. The surplus between the value of the new shares and the value of the contribution in kind, described below, and amounting to eighteen euros and fifty seven eurocents (EUR 18.57) will be transferred to a share premium account of the Company.

The contribution in kind consists in an unquestionable, outstanding and immediately payable claim held by Participates Morro Vermelho S.A., prenamed, against the Company of a total amount of three million eight hundred sixty two thousand seven hundred ninety three euros and fifty seven eurocents (EUR 3,862,793.57).

The evidence of the existence and of the amount of the contribution has been given to the undersigned notary with an interim balance sheet of the Luxembourg company, by a certificate of valuation of the claim executed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of valuation and renunciation to the claim executed by the authorized representatives of the contributing company.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The issued share capital of the Company is one hundred eighteen million nine hundred eighty thousand one hundred euros (EUR 118,980,100.-) represented by four million seven hundred fifty nine thousand two hundred and four (4,759,204) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about three hundred and fifty euros (EUR 3,050.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in his hereabove stated capacities known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A COMPARU:

«Participações Morro Vermelho S.A.», une société de droit brésilien ayant son siège social au 3600, av. Brigadeiro Faria Lima, Andar 14, BR-04530-132 São Paulo, Brésil, immatriculée auprès du Registre de Commerce brésilien sous le numéro 35300179862,

ici représentée par Sébastien PECHEUX, employé privé, avec adresse professionnelle au 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 octobre 2013, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Participações Morro Vermelho S.A, précitée déclare être l'unique associée de la société «PMV Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 100759, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé en date du 27 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 703 du 8 juillet 2004; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé en date du 27 avril 2012 publié au Mémorial C numéro 1421 du 7 juin 2012 (la «Société»).

- le capital de la Société est actuellement fixé à cent quinze millions cent dix sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 115.117.325,-) représenté par quatre million six cent quatre mille six cent quatre-vingt treize (4.604.693) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Participações Morro Vermelho S.A agissant en sa qualité d'associée unique de la Société et représentée comme dit ci-avant décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-deux mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 3.862.775,-) à l'effet de porter son montant actuel de cent quinze million cent dix sept mille et trois cent vingt-cinq euros (EUR 115.117.325,-) à cent dix huit millions neuf cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 118.980.100,-) par la création et l'émission de cent cinquante-quatre mille cinq cent onze (154.511) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25,-) chacune et, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, Participações Morro Vermelho S.A., précitée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux cent cinquante-quatre mille cent onze (154.111) nouvelles parts sociales et de les libérer entièrement. La différence entre la valeur des nouvelles parts sociales et la valeur totale de l'apport en nature, décrit ci-après, s'élevant à dix huit euros et cinquante-sept centimes d'euros (EUR 18,57) sera transférée à un compte prime d'émission de la Société.

L'apport en nature consiste en un créance certaine, liquide et immédiatement exigible existant au profit de Participações Morro Vermelho S.A., préqualifiée et à charge de la Société d'un montant total de trois millions huit cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt treize euros et cinquante-sept centimes d'euros (EUR 3.862.793,57).

La justification de l'existence, du montant de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant par la production bilan intérimaire de la société luxembourgeoise e par un rapport d'évaluation de la créance signé par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par un rapport d'évaluation de la créance et une déclaration de renonciation signés par les représentants de la société apporteuse.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à cent dix huit millions neuf cent quatre-vingt mille cent euros (EUR 118.980.100,-) représenté par quatre millions sept cent cinquante-neuf mille deux cent quatre (4.759.204) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ trois mille cinquante euros (EUR 3.050,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. PECHEUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47329. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013150076/130.

(130183515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty second day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Sky Luxco S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 145.803, incorporated on April 9, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C n°946 of May 6, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 7, 2011, published in the Memorial C n°335 of February 8, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of seven million US Dollars (USD 7,000,000.-) in order to raise it from the amount of sixteen thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 16,791.-) to seven million sixteen thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 7,016,791.-) by the issue of seven hundred thousand (700,000) new Class A Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class B Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class C Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class D Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class E Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class F Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class G Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class H Shares, seven hundred thousand (700,000) new Class I Shares and seven

hundred thousand (700,000) new Class J Shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The seven million (7,000,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each are subscribed by Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of seven million US Dollars (USD 7,000,000.-).

The contribution in cash for a total amount of seven million US Dollars (USD 7,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscriber is represented by Mr. Max MAYER, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The issued corporate capital is set at seven million sixteen thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 7,016,791.-) divided into:

- seven hundred five thousand five hundred and forty one (705,541) Class A Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class B Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty Class C Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty Class D Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class E Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class F Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class G Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class H Shares,
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class I Shares, and
- seven hundred one thousand two hundred and fifty (701,250) Class J Shares.

Each share has a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,550.-.

The contribution is valued at EUR 5,118,270.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Sky Luxco S.à.r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 145.803, constituée en date du 9 avril 2009 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n° 946 du 6 mai 2009 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C n°335 du 8 février 2012, et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de sept millions d'US Dollars (USD 7.000.000,-) pour le porter de son montant de seize mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 16.791,-) à sept millions seize mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 7.016.791,-) par l'émission de sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe A, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe B, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe C, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe D, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe E, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe F, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe G, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe H, sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe I et sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales de classe J, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les sept millions (7.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont souscrites par Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pré-nommé, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de sept millions d'US Dollars (USD 7.000.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de sept millions d'US Dollars (USD 7.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le souscripteur est représenté par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à sept millions seize mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 7.016.791,-) divisé en:

- sept cent cinq mille cinq cent quarante et une (705.541) parts sociales de classe A,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe B,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe C,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe D,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe E,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe F,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe G,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe H,
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe I, et
- sept cent un mille deux cent cinquante (701.250) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.550,- EUR.

Le montant de l'augmentation de capital a été évalué à 5.118.270,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2013. Relation GRE/2013/4285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013153760/140.

(130188294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.408.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

Le sept octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SABAREL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 78.408,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 284 du 20 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 115 du 19 janvier 2009.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 septembre 2013, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cent quarante (540) ACTIONS d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 02 octobre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16,

Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SABAREL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013153774/67.

(130187826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Bocampton International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Bocampton International S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 39.676.

L'an deux mil treize, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 38.774, constituée suivant acte notarié, en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 de 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1102 du 3 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant: Refonte complète des statuts en anglais suivie d'une version française pour les adapter à ceux d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) avec modifications principales suivantes:

- changement de la dénomination en BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A. SPF,

- modification de l'objet social qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par

les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide la refonte complète des statuts en anglais suivie d'une version française pour les adapter à ceux d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) avec modifications principales suivantes:

- changement de la dénomination en BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A. SPF, et
- modification de l'objet social qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

En conséquence, les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

"Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A. SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of article 2 of the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF").

Art. 5. The corporate capital is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six thousand sixty-nine cents (EUR 30,986.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares without a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares of the Company are reserved to the investors as defined in Article 3 of the law of May 11, 2007.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday of May at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF") as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Suit la traduction française «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A. SPF".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48675. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155829/203.

(130191608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Parmaka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 181.393.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Paul MARC, économiste, demeurant à L-2531 Luxembourg, 5, rue Frantz Seimetz, né à Differdange, le 20 juin 1967,

2) Madame Anne KAUTZ, employée privée, demeurant à L-2531 Luxembourg, 5, rue Frantz Seimetz, née à Trèves, le 4 juin 1967,

tous les deux ici représentés par Madame Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «PARMAKA S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 315.000.- (trois cent quinze mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 630 (six cent trente euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites comme suit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales sont souscrites par Monsieur Jean-Paul MARC, prénommé, dûment représenté par Madame Danielle Kirsch, prénommée,
- 250 (deux cent cinquante) parts sociales sont souscrites par Madame Anne Kautz, prénommée, dûment représenté par Madame Danielle Kirsch, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée Move-In Immobilier S.à r.l., avec siège social à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset (RCS Luxembourg B 155759), représentant l'intégralité du capital social de celle-ci.

Les souscripteurs, dûment représentés, déclarent que les parts ainsi apportées sont librement cessibles à la Société et sont évaluées à EUR 315.000.- (trois cent quinze mille euros).

Il résulte d'une attestation de la gérance et d'un bilan intérimaire au 30 septembre 2013 de la société MOVE-IN IMMOBILIER S.à r.l. que les 500 (cinq cents) parts sociales apportées à la présente Société sont évaluées à au moins EUR 315.000.- (trois cent quinze mille euros).

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Décisions des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Jean-Paul MARC, né à Differdange, le 20 juin 1967, demeurant à L-2531 Luxembourg, 5, rue Frantz Seimetz.
 - b) Madame Anne Kautz, employée privée, demeurant à L-2531 Luxembourg, 5, rue Frantz Seimetz, née à Trèves, le 4 juin 1967.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

2. Le siège social est fixé à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 3.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49479. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155563/108.

(130190218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Senior European Loan UK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.820.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Senior European Loan Fund SCA-SIF, an umbrella specialized investments fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.723, acting through its general partner Senior European Loan Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.678, here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 24 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Senior European Loan UK S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.820, incorporated on 28 september 2012 by a notarial deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2663, page 127794 on 30 October 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of two hundred fourteen thousand six hundred Euros (EUR 214,600.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) up to two hundred forty-five thousand six hundred Euros (EUR 245,600) divided into two hundred forty five thousand six hundred (245,600) Class A Shares each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue two hundred fourteen thousand six hundred (214,600) new Class A Shares so as to raise the number of Class A Shares from thirty-one thousand (31,000) Class A Shares to two hundred forty-five thousand six hundred (245,600) Class A Shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for and fully pay up all the two hundred fourteen thousand six hundred (214,600) new Class A Shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of two hundred fourteen thousand six hundred Euros (EUR 214,600.-) is now at the disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by a blocking certificate.

Third resolution

As a consequence hereof, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles of the Company, so that henceforth it shall read as follows:

" **6. Capital.** The subscribed capital is set at two hundred forty-five thousand six hundred Euro (EUR 245,600.-) divided into two hundred forty-five thousand six hundred (245,600) class A shares (the "Class A Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%)".

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Senior European Loan Fund SCA-SIF, un fond d'investissement spécialisé créé sous la forme d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.723, ici représenté par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg, par une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Senior European Loan UK S.A. (ci après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.820, constituée en date du 28 septembre 2012, suivant acte notarié rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire, résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2663, page 127794, le 30 octobre 2012.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cents quatorze mille six cents euros (EUR 214.600,-) de manière à porter le capital de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à deux cents quarante cinq mille six cents euros (EUR 245.600,) divisé en deux cents quarante cinq mille six cents (245.600) actions de Catégorie A chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'émettre deux cents quatorze mille six cents euros (214.600) nouvelles Actions de Catégorie A de manière à porter le nombre d'Action de Catégorie A de trente et mille (31.000) à deux cents quarante cinq mille six cents (245.600) Actions de Catégorie A, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Actionnaire Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les deux cents quatorze mille six cents euros (214.600) nouvelles Actions de Catégorie A de la Société, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et de libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en espèces pour un montant total de deux cents quatorze mille six cents euros (EUR 214.600.-), preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné par un certificat de blocage.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **6. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à deux cents quarante cinq mille six cents (EUR 245.600) divisé en deux cents quarante cinq mille six cents (245.600) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toute entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49740. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155600/108.

(130190626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Qualilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 181.395.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le trente et un octobre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) La société privée à responsabilité limitée de droit belge «Management Développement Support Organisation», en abrégé «MDSO», avec siège social à B-4910 Theux, Route de Remouchamps 35, constituée suivant acte reçu par Maître Vincent DAPSENS, notaire de résidence à Marchin en date du 21 décembre 2009 déposé au tribunal du commerce le 21 décembre 2009 portant le numéro d'entreprise 0821.654.039

2) La société privée à responsabilité limitée de droit belge «Frans Marion Consult», en abrégé «FM-Co», avec siège social à B-4970 Stavelot, Hameau de Ster, 324, constituée suivant acte reçu par Maître David LILLIEN, notaire de résidence à Verviers en date du 5 octobre 2010, déposé au tribunal de commerce de Verviers en date du 14 octobre 2010 portant le numéro d'entreprise 0830.195.086

3) La société anonyme de droit belge «Qualibel», avec siège social à B-4000 Liège, Rue Ernest-Solvay, 376, déposé au tribunal de commerce à Liège, portant le numéro d'entreprise 0452.504.109

Toutes les trois sociétés, représentées par Monsieur Alain CHARLIER demeurant professionnellement à L-9905 Troisvierges, 8, Grand Rue, en vertu de trois procurations sous seing privée, dressées le 29 octobre 2013, signées ne varietur annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, présentes ou tel que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Qualilux».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil et le partenariat d'entreprises dans les domaines de la gestion, de l'organisation, de la qualité, de la sécurité, de l'environnement, ainsi que toutes prestations de services liées directement ou indirectement à ces activités.

Elle a aussi pour objet la conception, la distribution, la vente de tous travaux d'impression sur tous types de supports; l'étude, le conseil, la consultation et toutes prestations de services dans le cadre des activités pré décrites.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- La société anonyme de droit belge Qualibel, prénommée, cinquante parts sociales	50
- La société privée à responsabilité limitée de droit belge Frans Marion Consult, Sprl, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
- La société privée à responsabilité limitée de droit belge Management Developpement Support Organisation, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9911 Troisvierges, 16, Rue de Drinklange.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée,
- Monsieur Frans MARION, né le 22 août 1961 à Etterbeek (B), demeurant à B-4970 Stavelot, Hameau de Ster, 324
- 4.- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Charlier, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 6 novembre 2013. Relation: WIL/2013/735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155577/123.

(130190245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Tremezzo Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.178.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND and THIRTEEN,
ON THE TWENTY-EIGHT DAY of OCTOBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company Jesihemma Limited, a company with registered office at 1 Iakovou Tompazi, Neapoli, Vashiotis Business Center, 1st Floor, CY-3107 Limassol, Cyprus, registered under the number HE 297 232,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on October 24, 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "TREMEZZO HOLDING", a société à responsabilité limitée, hereinafter called "the Company", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 72178, was incorporated under the denomination "JOBÉ HOLDING, S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, than notary residing in Luxembourg, on October 20, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 991 of December 23, 1999. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 7, 2013, published in the Mémorial C, no 790 of April 3, 2013.

2. The Company's capital amounts to thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty point ninety-eight thousand six hundred sixty-nine Euro (30.98669 EUR) per share, all fully paid-up.

3. The undersigned is the sole shareholder of the said Company.

4. The undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. The undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. The liquidator's statement has been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established LWM Corporate SERVICES LIMITED, with registered office at 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, designated "commissaire-vérificateur";

7. The undersigned grants discharge to the managers of the Company;

8. The documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE VINGT-HUIT OCTOBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société Jesihemma Limited, ayant son siège social à 1 Iakovou Tompazi, Neapoli, Vashiotis Business Center, 1st Floor, CY-3107 Limassol, Cyprus, enregistrée sous le numéro HE 297 232,

ci-après appelée "le comparant" ou "l'associé unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 24 octobre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "TREMEZZO HOLDING", ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 72178, a été constituée sous la dénomination de «JOBÉ HOLDING S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg le 20 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 991 du 23 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 07 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 790 du 03 avril 2013.

2. Le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de trente virgule quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-neuf euros (30,98669 EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la précitée Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi LWM Corporate SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Hong Kong, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 octobre 2013. Relation: RED/2013/1819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155672/93.

(130190457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Société d'Assistance Financière aux Petites et Moyennes Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 127, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 19.905.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 29 août 2013

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nico HANSEN, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat, aux fonctions d'administrateur de la société, Madame Zivka TOMC, née le 20 février 1950 à Le Breuleux (Suisse), demeurant 3, rue du Cherche Midi CH-2345 Le Breuleux (Suisse).

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

A l'issue de cette Assemblée le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Ludwig BRICOUT, demeurant 132, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Philippe GRUBER, demeurant 14, Rue de Diekirch à L-7740 Lintgen
- Madame Zivka TOMC, demeurant 3, rue du Midi CH-2345 Le Breuleux (Suisse)

Référence de publication: 2013155631/20.

(130190467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Eagle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.388.

—
In the year two thousand and thirteen, on the third day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KSAC Europe Holdings L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Codan Trust Company (B.V.I) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the Register of Companies under number 738,

duly represented by Mr. Olivier Harles, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder of Eagle Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation of the notary Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, on 4 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.388. The articles of incorporation of the Company have not been modified since then.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the starting and ending dates of the financial year of the Company, which shall now start on October 1 and end on September 30 of the following year. The current financial year which began on 4 September 2013 shall therefore terminate on the date of these resolutions and the next financial year shall begin on 4 October 2013 and end on 30 September 2014. All subsequent financial years will start on 1st October and end on 30 September of the following year.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend articles 17 and 18 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year shall start on the 1st of October and end on the 30th of September of the following year.

Art. 18. Each year on the 30th of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois octobre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KSAC Europe Holdings L.P., une Limited partnership, existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au c/o Codan Trust Company (B.V.I) Ltd, Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques VG 1110, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 738,

ici représentée par Mr. Olivier Harles, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 octobre 2013.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Ledit comparant représente tout le capital social de Eagle Investmens S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 septembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180.388. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 1^{er} octobre et s'achèvera le 30 septembre de l'année suivante. L'exercice social de l'année en cours qui a commencé le 4 septembre 2013 prendra par conséquent fin le jour des résolutions de cet acte et un prochain exercice social

commencera le 4 octobre 2013 pour s'achever le 30 septembre 2014. Toutes les années sociales suivantes devront commencer le 1^{er} octobre et finir le 30 septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise qui prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46442. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155907/88.

(130190723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Darko Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.416.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company "DACRILO S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 152577,

duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Laurent TEITGEN, director, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, and
- Mr. Daniel GALHANO, director, residing professionally in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "DARKO INVESTMENTS S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Monday of the month of March at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void." The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the

form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2014.

3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
 - c) The public limited company "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, prenamed, is appointed as permanent representative of the director named under c).
5. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "DACRILO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152577,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, et

- Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie,

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "DARKO INVESTMENTS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférent aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L- 1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et

c) La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145718.

4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).

5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.

7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. LAC/2013/49670. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155890/608.

(130190766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Refinacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156896/9.

(130192359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Westenwind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.449.

Extrait de la cession des parts sociales faite le 11 novembre 2013

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 11 novembre 2013, que la société LUTRAG AG (anc. MEUSINVEST S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.364 a cédé 100 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, qu'il détenait dans la société WESTENWIND S.à r.l., ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.449 à la société PERSKY GmbH, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.543.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Westenwind S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013157024/20.

(130192075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

West End Building Material S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.303.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157023/11.

(130191901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

IVG Zentrum Rennweg Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.289.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVG Zentrum Rennweg Beteiligungs GmbH

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013157341/13.

(130193315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

IB Terra AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013157321/10.

(130192905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Home 2 B s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 9, D'Baach Aus.

R.C.S. Luxembourg B 170.113.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157306/10.

(130193305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Hestia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.302.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157303/11.

(130192985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Haemstede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157300/10.

(130193254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Green Utility (I) Feeder SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157295/11.

(130192629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

GES Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.380.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 novembre 2013

1. Merci de prendre note du changement de la date de naissance de l'administrateur unique suivant:

Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy est né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique).

Pour extrait conforme

Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2013157293/13.

(130192798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Greenbird Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.166.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157286/10.

(130192982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.063.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.971.

L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Aidan FOLEY et Tamás HORVÁTH, gérants de catégorie B de la Société est située à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157285/11.

(130192859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Gedrenk's Renè Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3776 Tetange, 10, Um Hesselsbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 99.802.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157290/9.

(130192693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Global I.T. SOLUTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 162.542.

L'an deux mille treize, vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

1 - Monsieur Bernard BLOCAIL, ingénieur informatique, né en Guadeloupe, à Les Abymes (France) le 24 janvier 1969, demeurant à F-57070 Metz, 2, rue des Carrières et

2 - Madame Véronique BLOCAIL, secrétaire de direction, née en à Saint Dié, (France) le 16 juillet 1970, demeurant à F-57070 Metz, 2, rue des Carrières

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés actuels de la société à responsabilité limitée «GLOBAL I.T. SOLUTIONS S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162542, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2011, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2188 du 16 septembre 2011,

et qu'ils ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-2529 Howald, 37, Rue des Scillas, avec effet rétroactif au 20 septembre 2013 et de donner au premier alinéa de l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des Associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard BLOCAIL, Véronique BLOCAIL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2013. Relation GRE/2013/4337. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013157284/35.

(130192987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Ginkgo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 161.099.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013157283/10.

(130192522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Greenwich Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.759.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157296/9.

(130192877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Ginkgo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 161.099.

Les comptes Annuels du 29 mars 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013157282/11.

(130192521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Germanica Property S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157281/13.

(130192781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

German Mittelstand Equipment Finance No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 168.624.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013157278/10.

(130192744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

LuxAvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.546.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157376/10.

(130192790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Lunel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157381/10.

(130192544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. / J. Mudde

- / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013157373/14.

(130192676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. / J. Mudde

- / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013157372/14.

(130192661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Lumico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013157370/11.

(130192961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Wagner-Biro Luxembourg Stage Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-4813 Rodange, 1, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 40.989.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft die am 17. Oktober 2013 stattfand, nahm einstimmig den Austritt von Herrn Rudolf Estermann als Mitglied des Verwaltungsrats an.

Die außerordentliche Hauptversammlung bestellte einstimmig Herrn Thomas Jost, Mag. jur, wohnhaft in Perchtoldsdorf, Beatrixgasse 28, A-2380 Österreich, zum neuen Mitglied des Verwaltungsrats. Das Mandat läuft bis zur Hauptversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft
R. Jacoby
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013157643/15.

(130192495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Valdi Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 68.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALDI COMMUNICATIONS S.à.r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013157633/11.

(130192528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Victor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 154.444.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157631/10.

(130192984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Uranus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 104.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157623/10.

(130192546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Vintage Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.158.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157632/9.

(130192778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Union Real Estate S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg E 2.644.

La Société communique les informations suivantes au sujet de ses associés et membres de l'organe de gestion:

- Monsieur Ely Claude Allen Calil, né le 8 décembre 1945 à Kano (Nigéria), demeurant à Sodeco Square, Block B, Beyrouth, Liban,
- Monsieur Jerry Gureghian, né le 16 décembre 1965 à Beyrouth (Liban), demeurant à 39, Cheval Place, Londres SW7 1EW, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013157619/14.

(130192443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Uranus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 104.513.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 novembre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:
- * Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013157622/15.

(130192545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013157634/12.

(130192593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

VDS Finance S.à.r.l., Vandersanden Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 68.550.300,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.430.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013157635/12.

(130192594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 238.066.800,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

—
*Extrait des résolutions circulaires prises par le
conseil de gérance de la Société en date du 11 novembre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157615/15.

(130192463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Velcan Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013157637/11.

(130192986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

VICI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 130.111.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157638/10.

(130193245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

ALDIC, Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Düerrwies.

R.C.S. Luxembourg F 9.744.

—
STATUTS

Entre les soussignés: (nom, prénom, profession, domicile, nationalité)

1. Théo Tibesart; fonctionnaire de l'Etat; Michelshof, L-6251 Consdorf; luxembourgeois

2. Sabrina Benfriha; 7, in der Düerrwies, L-7305 Steinsel; luxembourgeoise

3. Frank Engel, maître en droit; 29, Val St Andre; L-1128 Luxembourg, luxembourgeois

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de: Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel - ALDIC A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir des projets Européens (culturels, politiques et économiques) au sein de l'espace européen et au niveau international et de développer un réseau autour de ces projets.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 7, in der Düerrwies L-7305 Steinsel. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement grave à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée à 50 €. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Steinsel, le 1^{er} juin 2013.

Sabrina Benfriha / Frank Engel / Théo Tibesart.

Référence de publication: 2013157667/87.

(130192340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 411.318,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

EXTRAIT

(1) En date du 4 novembre 2013, l'associé de la Société, Laurence Green, a transféré 376 parts sociales préférentielles qu'il détenait de la Société à l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC.

Suite à ce transfert l'associé de la Société, Laurence Green, détient de la Société:

- 20 823 parts sociales ordinaires B
 - 2 975 parts sociales de préférence de classe D
 - 2 975 parts sociales de préférence de classe E
 - 2 975 parts sociales de préférence de classe F
 - 1 104 parts sociales préférentielles
 - 1 part sociale différée G
- (2) Suite à ce transfert l'associé de la Société, PEP EDU Holdings LLC, détient de la Société:
- 14 874 495 parts sociales ordinaires A
 - 719 875 parts sociales ordinaires B
 - 14 874 495 parts sociales différées C
 - 2 227 763 parts sociales de préférence de classe D
 - 2 227 763 parts sociales de préférence de classe E
 - 2 227 763 parts sociales de préférence de classe F
 - 123 945 parts sociales préférentielles
 - 6 parts sociales différées G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013157673/31.

(130193136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Aberdone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 162.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Aberdone S.à r.l.

Mr. Mark Doherty / Mr. Jean-Christophe Ehlinger

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013157697/13.

(130193646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

newLIFE Aesthetic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 100, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.129.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157686/10.

(130193675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Aircraft Solutions Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.468.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux I S.à r.l. B139468 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux I S.à r.l.

Référence de publication: 2013157701/11.

(130193619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Agathos Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 64, rue de Michelbouch.
R.C.S. Luxembourg B 181.161.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Benoît JOASSART, né à Louvain, le 05 août 1974, employé privé, demeurant à B - 6740 Etalle, 25, Chemin des Romains

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Agathos Consulting, (ci-après la «Société»).

Art. 3. La prestation d'activités de conseil et/ou d'assistance dans les domaines de l'informatique, des techniques de communication, de l'organisation, de la gestion d'entreprise et des affaires et de l'administration des entreprises.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mertzig.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Benoît JOASSART, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-9170 Mertzig, 64, rue de Michelbouch.
- 2.- Monsieur Luis CARVALHO DA SILVA, employé, né à Luxembourg, le 23 avril 1971, demeurant à L-9170 Mertzig, 64, rue de Michelbouch, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2013. Relation GRE/2013/4093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149531/113.

(130183261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Juttel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 8, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 94.591.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013157346/13.

(130192583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Luxis Domiciliations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.722.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013157388/11.

(130192944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Kif Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013157357/14.

(130192965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Immo Horizon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.275.

L'an deux mille treize.

Le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège sociale à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275 (NIN 2008 2224 085),

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 30 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 25 avril 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 du 17 septembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2367 du 25 septembre 2013,

au capital social de CINQUANTE-TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 53.000.000.-), représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

qui désigne comme secrétaire Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur, et l'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Danièle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois, et Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Modification du deuxième et troisième paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-TROIS MILLIONS EUROS (€ 53.000.000.-), représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Des certificats relatifs aux actions inscrites au nom d'un actionnaire seront délivrés par la société à la demande de cet actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. "

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième et troisième paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-TROIS MILLIONS D'EUROS (€ 53.000.000.-), représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Des certificats relatifs aux actions inscrites au nom d'un actionnaire seront délivrés par la société à la demande de cet actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157325/66.

(130192505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

La Petite Venise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.293.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157377/9.

(130192757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.